

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 12 décembre 2023

##### DÉLIBÉRATION N°2023\_073

##### **OBJET : AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO SPÉCIFIQUE**

L'an deux mil vingt trois et le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 décembre 2023**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, M. Kewar CHEBANT.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.**

**Absente :**

**Mme Seynabou GUEYE**

**Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre OUALLET**

Monsieur Pierre OUALLET expose :

La commune de Bègles est fortement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des gaz à effet de serre.

Pour favoriser cette réduction, la commune souhaite favoriser au maximum les mobilités douces au détriment de l'usage de la voiture. Pour se faire, la commune poursuit sa participation pour l'achat de vélos spécifiques neufs (vélo à assistance électrique, vélo pliant, vélo-cargo, tricycle pour adultes, dispositif d'électrification de vélos standards) aux béglais.

Il est donc proposé d'accorder pour l'année 2024 une aide de 200 euros aux personnes qui achèteraient un vélo dans la limite des 35 premiers foyers.

Cette aide sera accordée aux béglais qui bénéficient de l'aide de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

**VU** la Stratégie nationale bas-carbone de mars 2020

**CONSIDÉRANT** que d'après le bilan carbone de territoire réalisé en 2022 sur la commune de Bègles, les transports représentent 22 % des émissions de gaz à effet de serre

**CONSIDÉRANT** que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter les objectifs bas-carbone à l'horizon 2050, il est nécessaire que les habitants réduisent leur usage de la voiture

**CONSIDÉRANT** que la Ville met en place des actions pour réduire l'utilisation de la voiture

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accorder aux habitants de Bègles une participation de 200 euros pour l'achat d'un vélo spécifique neuf en 2024 (vélo à assistance électrique, vélo pliant, vélo-cargo, tricycle pour adultes, dispositif d'électrification de vélos standards). Cette aide sera accordée aux béglais qui bénéficient de l'aide de Bordeaux Métropole attribuée selon certains critères sociaux, sur présentation du courrier d'attribution de Bordeaux Métropole, d'un justificatif de domicile, d'une facture acquittée et d'un RIB ainsi que le code BIC IBAN dans la limite des 35 premiers ménages sur l'année 2024.

**Article 2 :** Les dépenses seront prévues et prélevées sur le chapitre 204 article 20421 du budget principal de la Ville.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| VOTANTS : 34 |    | VOIX |
|--------------|----|------|
| Pour         | 34 |      |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 12 décembre 2023**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**Monsieur Pierre OUALLET**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**